



LES VOYAGES  
La Libre

# ARMENIE

**A la découverte du Caucase**

La Libre Histoire

---

Du 11 au 19 juin 2026



*Preference*

## DÉCOUVREZ L'ARMÉNIE, TERRE DE LÉGENDES ET DE PAYSAGES GRANDIOSES, OÙ HISTOIRE MILLÉNAIRE ET RAFFINEMENT SE RENCONTRENT.

*Perchée dans les montagnes du Caucase et connue pour être un des berceaux de la civilisation, l'Arménie est un petit pays doté d'une longue histoire culturelle. Vous serez séduit par ce musée à ciel ouvert composé de trésors comme les anciens manuscrits et miniatures, des églises et monastères dressés dans les montagnes, paysages bibliques avec le Mont Ararat à l'horizon, vallées profondes et lacs.*

*Le circuit qui rayonnera autour de la capitale Erevan vous fera également découvrir la vallée de Goris, réputée pour ses étranges formations rocheuses ; le monastère de Khor Virap offrant l'un des plus beaux points de vue sur le mont Ararat ; le Lac Sevan, petite mer intérieure enchâssée dans son écrin de hautes montagnes et la région de Dilijan surnommée « la petite Suisse de l'Arménie ».*

---

### LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

#### VOLS

*Vols directs avec la compagnie Brussels Airlines*

#### VISITES

*Un voyage combinant culture, sites classés à l'UNESCO et dégustations locales*

#### SAISON

*La saison idéale pour découvrir le pays avec des paysages fleuris et des températures douces*

#### LOGEMENT

*Des hôtels confortables et de charme, dont 4 nuits au Grand Hotel Yerevan 5\* (Small Luxury Hotels)*

#### ACCOMPAGNEMENT

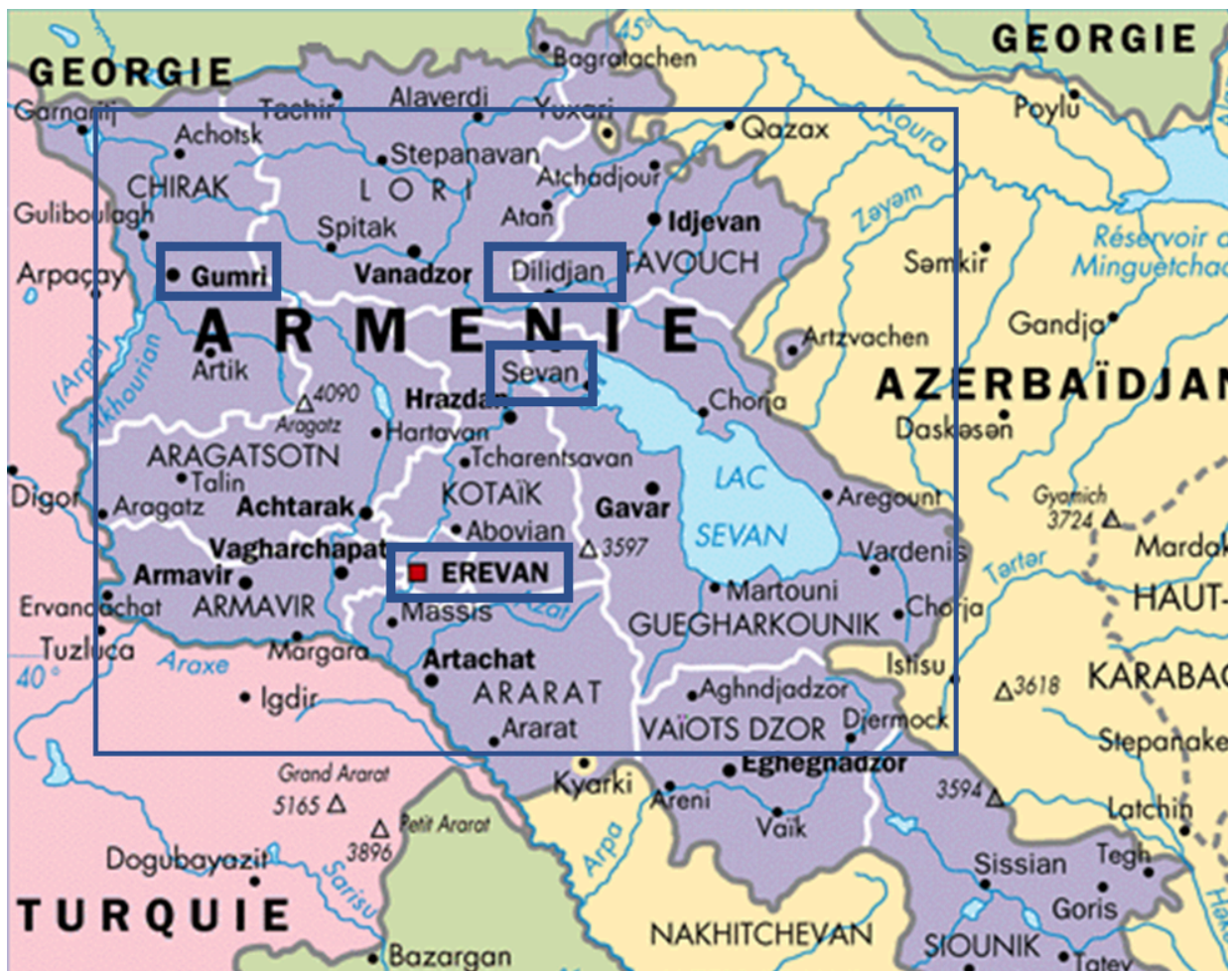
*Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles*

#### PRIX PRESTO

*Un prix préférentiel (-200 €) pour toute inscription avant le 08/04 soit : 3.495 € par personne*



# CARTOGRAPHIE



# VOTRE PROGRAMME

**JEUDI 11 JUIN**

**BRUXELLES ✈ EREVAN**

---

En fin de journée, **envol direct** de Bruxelles-Zaventem à destination d'Erevan avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à Erevan en fin de soirée, accueil par votre guide francophone.

Transfert et installation au **Grand Hotel Yerevan 5\*** très bien situé au coeur de la ville (2 nuits).

**VENDREDI 12 JUIN**

**EREVAN**

---

Début des visites de la ville avec un tour panoramique.

*L'Arménie a la réputation de bien accueillir ses invités et cela est d'autant plus vrai à Erevan, qui a tous les avantages d'une capitale, en plus d'une atmosphère conviviale.*

*C'est l'une des villes les plus anciennes du monde. Au début du siècle, elle n'était qu'une petite bourgade de province, aux portes de l'Empire russe. Le charme d'Erevan est accentué par l'irrégularité de son réseau routier. Les urbanistes ont dû se plier aux exigences de la nature et composer avec le relief. Effectivement, la ville est étagée entre 950 et 1.200 mètres d'altitude, et s'adosse aux gorges du fleuve Hrazdan.*

Visite du plus important centre de conservation et d'études des manuscrits arméniens, le **Matenadaran**.

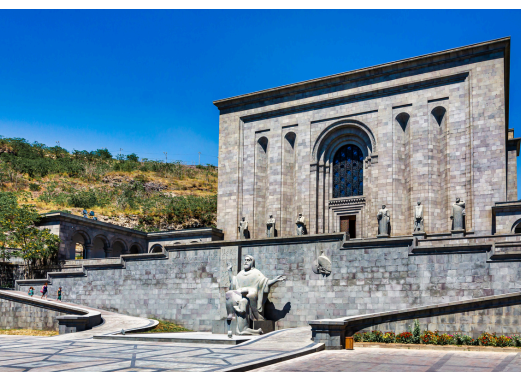
La collection compte plus de 17.000 manuscrits arméniens, grecs, latins, arabes, persans, syriaques, hébreux, éthiopiens, hindous, chinois, japonais... et environ 300.000 documents d'archives et comprenant deux évangiles rares du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles.

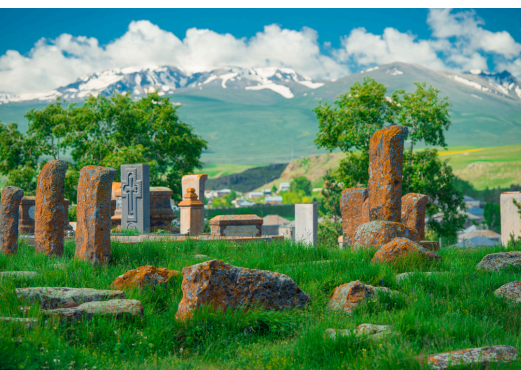
Découverte du célèbre monument appelé « **Cascade** ». A l'extérieur, on y trouve des jardins et des terrasses ainsi que de magnifiques fontaines.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de visites.

Continuation des visites avec le site de **Tsitsernakaberd**, l'émouvant Mémorial au génocide de 1915.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.





## SAMEDI 13 JUIN

### EREVAN – NORATOUS – LAKE SEVAN – DILIJAN

---

Petit-déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ en direction du lac Sevan, arrêt en cours de route pour visiter le site de **Noratous**.

*Noratous est une sorte de musée à ciel ouvert classé par l'UNESCO. Il s'agit du plus vaste cimetière de « khatchkars » d'Arménie, ces croix de pierre sculptées typiques.*

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, arrivée au **Lac Sevan** et excursion en bateau, à 1.900 m au-dessus du niveau de la mer.

*Petite mer intérieure enchâssée dans son écrin de hautes montagnes, la "perle de l'Arménie" est si vaste qu'on pourrait y vider trois lacs Léman ! En été, c'est par milliers que les Arméniens viennent se baigner dans ses eaux turquoise et bronzer sur ses plages de sable blanc ou noir.*

Continuation de la route en direction de **Dilijan**.

*La région de Dilijan surnommée « la petite Suisse de l'Arménie » tire sa réputation de la pureté de son climat et de son eau minérale, d'où sa vocation de station thermale connue pour ses sources naturelles.*

*Le musée local de Dilijan offre un aperçu complet de l'histoire, des caractéristiques géographiques, de la vie et de la culture de Dilijan. Il est possible d'admirer les ornements des bijoux et des objets ménagers anciens, ainsi que de découvrir les techniques uniques du tissage des tapis arméniens, de la poterie et d'autres artisanats. La galerie d'art présente des peintures d'artistes arméniens célèbres, mais aussi d'artistes étrangers de renommée mondiale.*

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Dilijazz 4\*** (1 nuit).

## DIMANCHE 14 JUIN

### DILIJAN – HAGHARTSIN – HAGHPAT – DZORAGET

---

Petit-déjeuner à l'hôtel et check-out.

Route vers le **monastère de Haghartsin**, situé au creux d'une vallée boisée. Il a été construit entre le 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècle et a été restauré.

*Le monastère de Haghartsin a été fondé au 10e siècle mais a été gravement endommagé lors des invasions seldjoukides. À la fin du 12e siècle, Khatchatour Taronetsi, poète et musicien, a joué un rôle crucial dans sa reconstruction. Grâce à son travail, il a non seulement redonné vie au site, mais a également établi une école de musique pour la création d'un nouveau système de notation liturgique.*

Déjeuner au cours des visites.

Ensuite, route vers Haghpats afin d'y visiter le **monastère de Haghpats** qui est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

*Le complexe comprend la cathédrale Surb Nshan (Sainte Croix), emblématique de l'architecture arménienne avec son dôme central soutenu par quatre piliers, des bas-reliefs des princes fondateurs, ainsi que plusieurs chapelles, un scriptorium, une bibliothèque et un clocher datant du 13e siècle. Il s'agit d'un magnifique exemple d'architecture arménienne, qui est resté un symbole de l'unité arménienne du 10e siècle à nos jours.*

Continuation en direction de Dzoraget via la gorge de la rivière Debed, l'un des paysages naturels les plus spectaculaires du pays : une vallée profonde creusée par la rivière à travers des roches anciennes. Le canyon atteint une profondeur d'environ 350 m et représente le point le plus bas d'Arménie.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel **Tufenkian Avan Dzoraget 4\*** (1 nuit).





## LUNDI 15 JUIN

### DZORAGET – GYUMRI

---

Petit-déjeuner à l'hôtel et check-out.

Route pour **Gyumri**, la capitale artistique de l'Arménie.

*Avec son caractère vivant et son charme architectural, Gyumri est une ville unique, façonnée par de remarquables bâtiments historiques en tuf noir volcanique. Bien que la ville ait subi deux tremblements de terre dévastateurs au 20e siècle, elle s'est à chaque fois relevée de ses décombres tel un phénix. On la surnomme souvent la « ville du tuf noir », et certaines de ses structures les plus anciennes ont miraculeusement résisté à l'épreuve du temps, notamment la légendaire Forteresse noire.*

*C'est une ville où des centaines d'artistes, de poètes et d'artisans talentueux vivent et travaillent, partageant librement leurs créations avec le monde. Gyumri ressemble à une grande galerie à ciel ouvert, regorgeant d'œuvres façonnées par les mains et l'esprit locaux.*

Découverte à pied de la ville. Déjeuner en cours de route.

L'après-midi, visite de l'**atelier de céramique de Gyumri**, tenu par Antonio Montalto.

*A la suite du séisme de décembre 1988, Antonio Montalto est arrivé en Arménie avec un programme humanitaire et a immédiatement créé une école de céramique pour les orphelins du tremblement de terre. Au-delà de la valeur artistique des céramiques produites à Gyumri, la dimension économique reste essentielle : car l'intention est bien de créer des emplois et de donner des moyens aux habitants de Gyumri qui ont tant souffert.*

*Avec leurs gestes précis et leurs techniques, les artisans céramistes réhabilitent ce savoir-faire ancestral perdu au cours du 20e siècle, à cause du génocide de 1915 et de 70 ans du système soviétique.*

Visite du **musée national d'architecture et de la vie urbaine**.

*Le musée est un ancien manoir qui abrite des collections liées à l'histoire et à la vie quotidienne de Gyumri, ainsi qu'aux caractéristiques culturelles et architecturales locales de la ville.*

Installation à l'hôtel **Radisson Hotel & Spa Gyumri 5\*** (1 nuit).

Dîner authentique dans un restaurant local et nuitée.

## MARDI 16 JUIN

### GYUMRI – ETCHMIADZIN – YEREVAN

---

Petit-déjeuner à l'hôtel et check-out.

Ce matin, route pour **Etchmiadzin**, le centre religieux de l'Arménie. Visite du monastère et de la cathédrale.

*Cette cathédrale est le Saint-Siège de l'église arménienne, possédant de splendides fresques. Elle a subi de nombreuses transformations au cours des siècles et le site est classé Patrimoine UNESCO.*

*Visite de l'église Sainte Hripsime, véritable chef-d'œuvre architectural du 7<sup>e</sup> siècle.*

Visite du **domaine viticole d'Alluria**.

*Les traditions viticoles de la famille Machanyan, qui exploite le vignoble, ont vu le jour dans un petit village nommé Aylur. Le nom du village vient de la rivière Alluria, qui coule à proximité. Inspirés par les traditions viticoles familiales vieilles de plusieurs siècles, les vins Alluria sont créés à partir de cépages indigènes arméniens. Les premiers vins ont été élaborés à partir de raisins issus de vignes âgées de 60 ans, cultivées selon les principes de la viticulture biologique.*

Déjeuner au domaine et dégustation de vin.

Ensuite, retour vers Erevan.

Visite du **musée Sergueï Paradjanov**.

*Paradjanov est largement reconnu comme un cinéaste important du 20<sup>e</sup> siècle, une grande partie de sa production créative dépasse le cadre du cinéma et s'étend au domaine des arts visuels. Ce vaste répertoire englobe diverses formes, notamment des collages plats et tridimensionnels, des assemblages, des croquis réalisés pour des films, des chapeaux, des poupées et d'autres objets personnels. La maison musée sert de dépôt et d'espace d'exposition pour de nombreuses oeuvres visuelles de Sergueï Paradjanov.*

Installation au **Grand Hotel Yerevan 5\*** (2 nuits).

Dîner dans un restaurant local et nuitée.





## MERCREDI 17 JUIN

EREVAN – KHOR VIRAP – NORAVANK – EGHEGNAZOR – EREVAN

---

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, départ à travers la vallée de l'Amaghou et route pour Eghegnazor, où au loin, se dresse la majestueuse silhouette du Mont Ararat (situé au-delà de la frontière, en Turquie) et qui serait le lieu biblique d'échouage de l'Arche de Noé.

En chemin visite du **monastère de Khor Virap**, célèbre pour la fosse où Saint-Grégoire aurait été jeté au 4<sup>e</sup> siècle. C'est aussi l'un des plus beaux points de vue sur le mont Ararat.

Continuation avec la visite du **monastère de Noravank**.

*Faisant face à une montagne rouge flamboyant, l'admirable monastère, couleur crème de lait, est de toute beauté. Vous y découvrirez les œuvres maîtresses de l'architecte-sculpteur-miniaturiste Momik dans les splendides églises.*

Route pour Eghegnazor afin d'y visiter un **domaine viticole**. Dégustation de vin et déjeuner sur place.

*Les vignobles du domaine "Old Bridge Winery" sont situés sur la rive droite de la rivière Arpa, entre 1.250 et 1.300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les vignes ont été sélectionnées avec soin afin de cultiver le cépage Areni, réputé pour sa grande qualité. Quatre vignobles de Kakheti ont également été plantés, ainsi que le cépage Voskehat pour la production de vins blancs. Le sol est rocailleux et sableux, ce qui offre des conditions uniques pour la maturation du raisin.*

Retour à Erevan.

Pour ceux qui le souhaitent, promenade en ville pour profiter du joli spectacle des fontaines illuminées sur la place de la République.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

## JEUDI 18 JUIN

### EREVAN – GEGHARD – GARNI – EREVAN

---

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du **Musée National d'Histoire** et ses superbes collections d'art russe, arménien, grec et égyptien. De la préhistoire au Moyen-âge en passant par l'Ourartou et l'Antiquité, vous pourrez découvrir et comprendre la formidable civilisation arménienne.

*Situé sur la place de la République, le Musée National d'Histoire d'Arménie renferme environ 160.000 pièces tirées des fouilles archéologiques effectuées un peu partout dans le pays et rappelant plus de 3.000 ans d'Histoire.*

Route pour le **monastère de Geghard**, exceptionnellement bien conservé et figurant au Patrimoine Mondial de L'UNESCO.

*Ce monastère est un haut lieu de l'art et de la spiritualité qui se trouve dans la gorge rocheuse de la vallée de la rivière Azat, à 1.600 m d'altitude. C'est un lieu de pèlerinage et des promenades pour les habitants d'Erevan qui laissent sur leur passage les rubans votifs multicolores accrochés aux arbres tout le long de la rivière. L'aspect actuel du monastère remonte au 13<sup>e</sup> siècle.*

Continuation vers Garni et **déjeuner traditionnel** dans un restaurant local.

Ensuite, visite du **site de Garni**, un temple romain aux fines colonnes, perché sur un plateau triangulaire dominant 300m sur la rivière Azat et qui offre une vue magnifique sur les chaînes de montagnes alentours.

*Dévasté par les romains, le temple avait été reconstruit en 77 de notre ère par le roi arménien Thirdat I qui a entrepris sa construction dès son retour de Rome, où l'empereur Néron lui avait garanti son soutien. Il est considéré comme joyau de l'architecture hellénistique. La conversion des Arméniens au Christianisme conféra à Garni un statut de siège épiscopal au 5<sup>e</sup> siècle.*

Retour vers Erevan. Dîner et repos à l'hôtel.

En fin de soirée, transfert vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement au comptoir de Brussels Airlines. Vol direct en milieu de nuit vers Bruxelles.

## VENDREDI 19 JUIN

### EREVAN ✈ BRUXELLES

---

Arrivée très matinale à Bruxelles.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



# HEBERGEMENTS - NORMES LOCALES

---

## GRAND HOTEL YEREVAN 5\* - EREVAN

NOMBRE DE NUITEES : 4

Très bien situé en plein centre-ville à seulement 200 mètres de la galerie d'art nationale et à 500 mètres de l'opéra, l'établissement fait partie des *Small Luxury Hotels of the World*. Il possède un restaurant arménien avec vue panoramique sur la place Charles Aznavour ainsi qu'un élégant spa doté d'un jacuzzi et d'un accès à une piscine extérieure aménagée sur le toit.



---

## DILIJAZZ HOTEL & RESTAURANT 4\* - DILIJAN

NOMBRE DE NUITEES : 1

L'hôtel propose des chambres familiales avec vue sur le jardin ou la montagne. Chaque chambre est équipée d'une salle de bains privative, de la climatisation et du Wi-Fi gratuit. Vous pourrez profiter d'une piscine avec vue, d'un sauna, d'un centre de fitness, d'une terrasse ensoleillée et d'une piscine intérieure.



---

## AVAN DZORAGET HOTEL 4\* - DZORAGET

NOMBRE DE NUITEES : 1

Perché sur les rives idylliques de la rivière Debed dans le canyon de Dzoraget, l'hôtel séduit par son charme médiéval et ses chalets construits en pierre de basalte captivante. Vous pourrez profiter d'un jardin, d'une terrasse, d'une piscine intérieure et d'un espace détente extérieur.

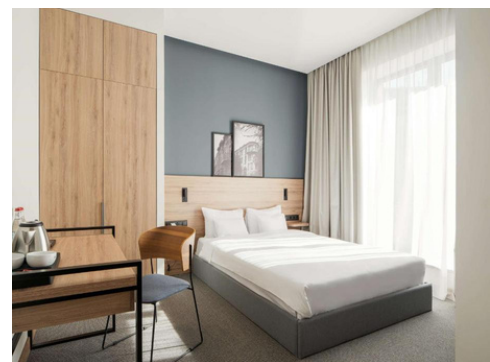


---

## RADISSON HOTEL & SPA 5\* - GYUMRI

NOMBRE DE NUITEES : 1

Au Radisson Hotel & Spa de Gyumri, séjournez en plein centre-ville et découvrez la deuxième plus grande ville d'Arménie. L'hôtel 5 étoiles dispose de chambres confortables et élégantes à proximité des principales attractions, ce qui en fait le point de départ idéal pour découvrir les environs.



# REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge) vous devez être en possession d'un **passport** international valable minimum 6 mois à la date d'arrivée dans le pays. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

# LE PRIX

---

## SUR BASE DE MINIMUM 12 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> <b>PRESTO JUSQU'AU 07/04</b>	<b>PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :</b>	<b>3.495 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>A PARTIR DU 08/04</b>	<b>PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :</b>	<b>3.695 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>LE SUPPLEMENT SINGLE :</b>	<b>550 €</b>	

---

## CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux DIRECTS au départ de Bruxelles en classe économique avec la compagnie aérienne Brussels Airlines
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes - 149 € )
- Les transferts en véhicules climatisés, incluant l'eau
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés (ou similaires)
- La pension complète (alternance entre hôtels et restaurants locaux)
- Les dégustations de vin et repas traditionnels
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel La Libre / Preference de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

---

## CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 21/01/2026

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ARMENIE, A LA DÉCOUVERTE DU CAUCASE LA LIBRE HISTOIRE - DU 11 AU 19 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ LOCALITE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ GSM 1 : \_\_\_\_\_ GSM 2 : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : \_\_\_\_\_

RESERVE \_\_\_\_\_ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

## DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

N° DE PASSEPORT : \_\_\_\_\_

DATE D'EMISSION : \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION : \_\_\_\_\_

## DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

N° DE PASSEPORT : \_\_\_\_\_

DATE D'EMISSION : \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION : \_\_\_\_\_

TYPE DE CHAMBRE:  DOUBLE (1 LIT)  TWIN (2 LITS)  DOUBLE (à partager)  SINGLE

## LE PRIX\*

PRESTO JUSQU'AU 07/04 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.495 €

A PARTIR DU 08/04 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.695 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 550 €

\*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

## ARMENIE, A LA DÉCOUVERTE DU CAUCASE

### LA LIBRE HISTOIRE - DU 11 AU 19 JUIN 2026

#### OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**  
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)  
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)  
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE\*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)  
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

\*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

#### PAIEMENT

**UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.**

**Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.**

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **11 mai 2026**

**Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA**

**IBAN : BE92 7440 6349 9223**

**SWIFT/BIC : KREDBEBB**

**REFERENCE : Arménie - D.3991**

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

**Preference - Travel Team (Lic. A 1652)**  
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles  
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)  
Tel : 02/647 30 00  
**info@preference.be | www.preference.be**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### FORMULE « ANNULLATION » :

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

###### ✓ BAGAGES

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

##### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

###### ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.